



Département du MORBIHAN

2025/29/07/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine (à compter de 21h18), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : LE ROUX Véronique, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham, TROALEN Anne

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à LE COROLLER Marie-Ange, ROYANT Helen à LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOJJARD Laurine à BOCQUILLON Maud (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham à JANNY Patrick, TROALEN Anne à PICARDA Styren.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 21/07/2025
Convocation affichée le : 22/07/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Procuration (s) : 8

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/08/2025

Publié ou notifié le 07/08/2025

Certifié exécutoire le 07/08/2025

A GOURIN, le 07/08/2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



1- PETITES VILLES DE DEMAIN - FONDS FAÇADES - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 23 MAI 2025 RELATIVE AU RÈGLEMENT DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'annuler la délibération en date du 23 mai 2025 relative au règlement de subvention, l'objectif étant de créer deux règlements distincts : l'un concernant les façades de maisons et d'immeubles, l'autre portant sur la création et la rénovation des devantures d'activités.

Cette séparation a pour but d'améliorer la lisibilité des dispositifs et d'intégrer des modifications apportées aux aides proposées.



Envoyé en préfecture le 05/08/2025
Reçu en préfecture le 05/08/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250729-D2025290701-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'annuler la délibération N°2025/23/05/01 en date du 23 mai 2025 relative au règlement de subvention.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.